

Gérer les budgets du CSE

Que vous soyez trésorier, secrétaire ou élu au comité social économique (CSE) de votre entreprise, la question du budget du CSE fait partie de vos missions. En plus d'acquérir les connaissances indispensables pour gérer au mieux les comptes du CSE, cette formation vous permettra d'aborder les différentes façons d'adapter la gestion de vos budgets de fonctionnement et/ou des œuvres sociales (ASC) pour accompagner stratégiquement les élus dans leurs autres missions économiques, en tenant compte des projets qu'ils souhaitent mettre en place à destination des salariés.



OBJECTIFS

- Permettre aux élus CSE d'acquérir les bases légales applicables à la gestion des budgets du CSE.
- Acquérir les connaissances comptables et juridiques nécessaires à la gestion du CSE.



PROGRAMME

- L'organisation et les obligations du CSE
- Les sources de financement du CSE
- Les budgets de fonctionnement, d'activités sociales et culturelles et leur utilisation
- Les activités du CSE et réglementation URSSAF
- La gestion et la pratique comptable :
 - Les règles légales
 - Le compte de résultat, le bilan
 - Le plan comptable
 - La tenue comptable du CSE
 - Le budget prévisionnel du CSE



PUBLIC

- Trésoriers de CSE
- Trésoriers adjoints de CSE
- Secrétaires de CSE



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



MATÉRIEL REQUIS

- Les documents comptables de votre CSE (comptes de résultat, bilans)
- Un plan comptable général



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 2 > 4 avril 2025, Mür-de-Bretagne (22)
- 15 > 17 octobre 2025, Combours (35)



TARIF

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •

